Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DES
HAUTES PYRENEES

PREFETE DES HAUTES PYRENEES
Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

DOSSIER PRESSE 14/01/2016

RENFORCEMENT DE LA PRESENCE DES SERVICES PUBLICS DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Le schéma départemental d'accessibilité des services au public (SDAASP).

Issu de la loi NOTRe (art 98) le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public est élaboré conjointement par l'État et le Conseil Départemental.

Objectif : identifier les territoires et organiser la présence des services publics avec les différents opérateurs de l'État, les chambres consulaires et les principales associations.

Les services doivent être adaptés pour répondre aux besoins de la population.

Afin que chacun puisse donner son avis et exprimer ses besoins, un questionnaire a notamment été mis en ligne sur les sites internet de la Préfecture et du Département. Il pourra être rempli jusqu'au 12 février 2016.

Maisons des services au public (MSAP).

Le département compte actuellement 4 projets de création de MSAP. Les deux Relais des services publics de Saint-Lary Soulan et de Trie-sur-Baïse ont entamé une démarche de labellisation en MSAP qui devrait être effective avant la fin de l'année. La commune de Luz-Saint-Sauveur qui dispose d'un point d'appui MCEF a souhaité obtenir la labellisation MSAP qui pourrait également être effective en 2015.

En outre, dans le cadre du partenariat entre l'État et La Poste, la commune d'Arreau a délibéré favorablement sur la transformation de son bureau de poste en MSAP.

Maisons de l'État

Le département compte 2 Maisons de l'État. Celle de l'arrondissement d'Argelès-Gazost est implantée à la sous-préfecture et a été inaugurée le 3 novembre. Celle de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre présente la particularité de comprendre deux sites : la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre et l'antenne DDT de Lannemezan qui sera opérationnelle début 2016, regroupant de nombreux services (la circonscription de l'éducation nationale, les services de la DDT, un point d'accueil de la CPAM, une antenne Mission Locale, un bureau pour les inspecteurs permis de conduire, un bureau de permanence pour les autres services de l'État, un visio guichet pour permettre des rendez-vous à distance avec les services installés à Tarbes ou à Bagnères de Bigorre).

Contact Presse :
Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05
pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet : http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/